Image not found or type unknown

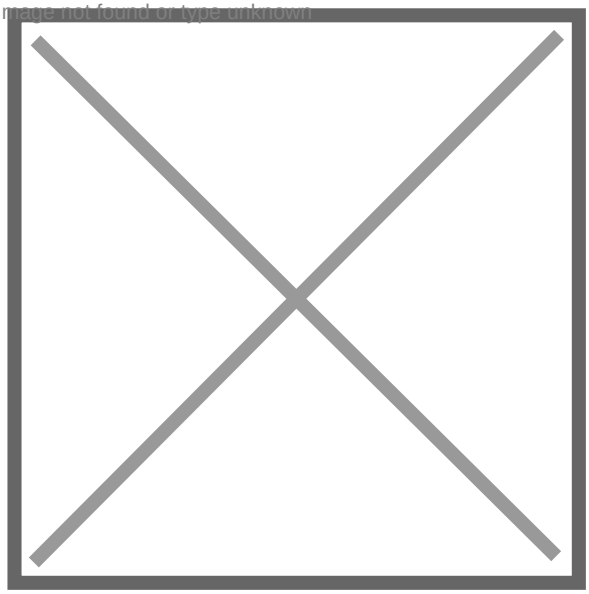

Suite a la demande auprès du TGI

Par **julotte**, le **09/07/2016** à **14:54**

Bonjour à tous et toutes

La succession ne se passant pas très bien, je voudrais prendre un avocat pour une procédure judiciaire au T G I

Je voudrais connaître le déroulement de ce dossier et en combien de temps ce dossier sera conclus (différents avec la concubine (ni marié / ni pacsé)

Merci pour vos réponses

Cordialement

Par **Visiteur**, le **10/07/2016** à **01:13**

Bonjour,
Merci de préciser, car ceci est peu compréhensible.
La succession de qui? combien d'héritiers en ligne directe. Confli entre qui et qui ?
La concubine de qui ?

Par **julotte**, le **11/07/2016** à **07:40**

Bonjour,

Il s'agit de la succession de notre père , 4 héritiers (3 enfants + son ex-épouse.
Concernant les héritiers aucun (sauf moi) n'a demandé quoi que ce soit à la concubine de notre père (non marié/non pacsé)
Ils ont signé le compte de répartition de la succession (sauf moi) car j'ai constaté beaucoup beaucoup d'irrégularités.
Quand nous étions en bons termes , j'ai réussi à obtenir certain documents mais pas tout malheureusement.

Merci pour votre aide

Cordialement

Par **Lag0**, le **11/07/2016** à **08:17**

Bonjour,
Y a t-il eu un testament ? Car sinon, je ne vois pas à quel titre l'ex-épouse est héritière ?

Par **julotte**, le **11/07/2016** à **10:21**

Bonjour
Au moment du divorce de mes parents dans les années 80 , le notaire a cette époque avait oublié de signer un document (je ne sais plus quel document) maintenant cela se fait automatiquement.Ma mère a le droit d'hériter 1/4 .
Il n' y a pas de testament.Cette concubine est une étrangère pour les héritiers) ni marié/ni pacsé.
Je voudrais engager une procédure pas contre ma famille, mais
contre la concubine qui ne voulait pas que nous récupérions quoi que ce soit de notre père, d'après elle " tout était a elle...
En ce qui concerne mes frères et ma mère, malheureusement je n'ai plus aucune nouvelle.
Donc si j'engage une procédure devant le TGI comment va se dérouler ce dossier et combien de temps cela va t il durer ?

Merci pour votre aide

Par **Lag0**, le **11/07/2016** à **11:54**

[citation]Au moment du divorce de mes parents dans les années 80 , le notaire a cette époque avait oublié de signer un document (je ne sais plus quel document) maintenant cela se fait automatiquement.Ma mère a le droit d'hériter 1/4 . [/citation]
Y avait-il une donation au dernier vivant ?
Car sinon, une fois le divorce devenu définitif, l'ex-époux n'est plus héritier.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **julotte**, le **11/07/2016** à **12:45**

Bonjour

Je pense que oui

Slts

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés